

INFORMATIONS SUR VOTRE TITRE DE PARTICIPATION 2019

- Il permet à toute personne physique non licenciée, de prendre part à une compétition inscrite au calendrier de la FFSA, en fonction du niveau du titre de participation, dans certaines disciplines, de pratiquer l'entraînement à la journée ou de participer, à l'année, aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSA.
- Le titre de participation EFK est valable du 1er septembre de l'année au 31 août de l'année suivante.
- La réception du titre de participation par son titulaire vaut engagement de se soumettre au respect des règles de la FFSA et aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'autorité disciplinaire de la FFSA. Ne permet pas la participation aux finales de Coupe de France.

DEMANDE

Toute demande de titre de participation doit être formulée :

- Soit sur le site www.licence.ffsa.org et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande.
- Soit sur l'imprimé et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande.

Elle doit être faite auprès de l'association sportive organisatrice, au plus tard le jour de l'épreuve ou de l'entraînement. Les demandeurs n'ayant pas la nationalité française doivent joindre une autorisation de la fédération de leur pays d'origine.

Toute demande de titre de participation annuel Ecole Française de Karting doit être faite auprès des associations sportives rattachées aux Ecoles Françaises de Karting.

REFUS DE TITRE DE PARTICIPATION

La FFSA peut refuser la délivrance d'un titre de participation à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants.

NB : Un licencié suspendu de toute licence ne pourra prétendre à un titre de participation.

EXAMEN MÉDICAL

Toute demande de titre de participation compétition et Ecole Française de Karting devra être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport concerné. Ce certificat pourra être délivré au plus tard le jour de l'épreuve pour les titres de participation compétition.

ASSURANCE

Tout titulaire d'un titre de participation bénéficie d'une couverture d'assurance « Individuelle Accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie d'assurance Allianz par l'intermédiaire du cabinet Gras Savoye.

Il peut en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires (fracture/brûlures, remboursement licence, décès et invalidité permanente accidentels et/ou indemnité journalière accidentelle) en plus des garanties de base (voir notice ci-après).

INTERNET : WWW.FFSA.ORG - WWW.LICENCE.FFSA.ORG - WWW.FFSA.TV

Vous pouvez obtenir des informations FFSA 24 heures sur 24 (n° de licence, calendrier et classement des épreuves, suivi des épreuves en direct, etc ...). Toute l'actualité du sport automobile en vidéo.

Inscrivez-vous au Club FFSA et bénéficiez de services exclusifs : newsletter, petites annonces gratuites, jeux-concours...

| CODE | TITRES DE PARTICIPATION | TARIF |
|---------------------|--|-------|
| COMPÉTITION | | |
| NATIONAL | | |
| TPNR | National Régularité | 68 € |
| TPNRRO | National Régularité sur Route Ouverte | 33 € |
| TPNRM | National Régularité Montagne | 48 € |
| TPNM | National Montagne | 65 € |
| TPNC | National Circuit | 152 € |
| TPNVHCC | National VHC Circuit | 131 € |
| TPNDR | National Drift | 39 € |
| TPNCCK | National Course Clubs Karting | 41 € |
| RÉGIONAL | | |
| TPRS | Régional Slalom | 43 € |
| TPRM | Régional Montagne | 54 € |
| TPRRU | Régional Epreuve d'Accélération | 43 € |
| TPRT4X4 | Régional Trial 4X4 | 43 € |
| TPRT | Régional Terre | 43 € |
| TPRR | Régional Régularité | 43 € |
| TPRC | Régional Circuit | 62 € |
| TPRCLUB | Régional Club | 43 € |
| TPRME | Régional Manifestations Éducatives | 10 € |
| ENTRAÎNEMENT | | |
| TPNEJK | National Entraînement Journée Karting | 31 € |
| TPNEJA | National Entraînement Journée Auto | 31 € |
| TPRL | National Roulage Libre | 10 € |
| ANNUEL | | |
| TPANEFK | Annuel National École Française de Karting | 31 € |
| E-SPORT | | |
| TPES | E-Sport | 5 € |

DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION 2019

CRÉATION **DUPLICATA**

CODE TP

TARIF TP €

Nom

Prénom

Sexe **M** **F**

CODE A.S.

N° DE TP

Date de naissance

Nationalité

E-mail

Adresse

Code postal **Localité de résidence**

N° de permis de conduire

délivré le **à**

Je soussigné(e)

Nom **Prénom**

Cocher la case correspondante ci-dessous :

- En tant que demandeur majeur**
 En tant que titulaire de l'autorité parentale de l'enfant mineur :

Nom **Prénom**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé. Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées « Notice d'assurance licenciés FFSA 2019 », faisant partie intégrante du formulaire de Titre de Participation. EN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE DE (cocher obligatoirement une case) :

Souscrire à la garantie complémentaire facultative EXECUTIVE (149 €)

La souscription de l'option EXECUTIVE vous permet de **DOUBLER LES CAPITALS** versés en cas de décès ou invalidité, soit **jusqu'à 100 000 € en cas de décès** (hors majoration), **jusqu'à 1 500 000 € en cas d'invalidité.**

Souscrire à la garantie complémentaire facultative PACK PREMIUM (199 €)

Ce pack optionnel complet améliore la formule EXECUTIVE pour vous offrir une couverture optimale.

En plus du DOUBLEMENT DES CAPITALS :

+ un montant forfaitaire de 1 000 € est prévu en cas de **FRACTURE OU BRÛLURE. + REMBOURSEMENT DE LA LICENCE, en cas d'accident, mutation ou chômage** au prorata temporis et dans la limite de 1 000 € en cas d'incapacité à pratiquer le sport automobile

De ne pas souscrire à ces garanties complémentaires.

Je donne mandat à mon A.S. pour effectuer les démarches nécessaires à la souscription de ma licence.

le à

Signature du demandeur ou
du titulaire de l'autorité parentale

Cachet de l'association sportive

- J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive de la part de la FFSA ou de ses partenaires.**
 J'autorise la FFSA à exploiter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tous supports et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.
 Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.
J'accepte la charte de protection et utilisation des données personnelles (voir charte page suivante).